

PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

TABLE DES MATIERES

1. DATES DE LA FORMATION	1
2. CONDITIONS D'ADMISSION	1
3. INSCRIPTION EN LIGNE	2
4. TARIFS – FRAIS DE FORMATION	3
5. FINANCEMENT ET TYPES DE PAIEMENT	3
6. ANNULATION, CHANGEMENT, DÉSISTEMENT	4
7. REMBOURSEMENT	5
8. ÉVALUATION DU STAGE	5
9. CERTIFICAT DE PARTICIPATION, HABILITATION ET LABELLISATION	5
10. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION	6
11. DÉFINITIONS	9

1. DATES DE LA FORMATION

1- Une offre de formation intensive du 13 février au 10 mars 2023 (classes virtuelles).

2- Une offre de formation semi-intensive du 13 février au 10 mars 2023 (parcours tutorés FEI+, PROFLE+ et parcours hors-connexion).

Une programmation complémentaire, gratuite et accessible à tous les participants, en lien avec les partenaires de France Education international, sera également proposée (conférences, webinaires, etc.).

Le descriptif détaillé de l'ensemble de ces offres et de leurs modalités respectives sont consultables en ligne :

<https://www.france-education-international.fr/belc/belc-france/belc-hiver-2023>

2. CONDITIONS D'ADMISSION

Ouverte à tous les professionnels de l'enseignement *du et en* français, cette formation s'adresse aux personnes qui ont un projet professionnel en relation avec la diffusion, la promotion ou l'enseignement *du et en* français et qui souhaitent acquérir ou développer des compétences de nature à favoriser un projet de mobilité professionnelle.

Les participants doivent avoir au minimum le niveau B2 ou C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues en français, selon les contenus de formation.

Pour participer aux **classes virtuelles**, l'équipement informatique suivant est requis :

- ordinateur ou tablette avec clavier externe,
- webcam,
- casque avec micro,
- mémoire RAM 2Go minimum,
- processeur double cœur minimum,
- une connexion Internet avec un débit ascendant/descendant de 1,5 Mbps/1,5 Mbps minimum.

Pour participer aux **parcours hors-connexion** ou aux **parcours tutorés**, l'équipement informatique suivant est requis :

- ordinateur ou tablette,
- connexion Internet continue (excepté pour les modules hors-connexion qui nécessitent uniquement une connexion ponctuelle)

En fonction de l'équipement informatique et de la connexion informatique déclarés par le candidat, l'équipe BELC se réserve le droit de le réorienter dans ses choix de formation.

Cas particulier de la **classe virtuelle « Examiner et corriger les épreuves du DELF-DALF : habilitation »**

Les participants dont la candidature a été retenue pour cette formation, devront, en amont de la formation, suivre un module en ligne obligatoire sur la plateforme FEI+ : **Découvrir le CECRL et le dispositif DELF-DALF** entre le 27 janvier et le 2 février 2023. Ce module introductif, gratuit et en autonomie est d'une durée estimée de 3 heures. Les participants recevront un courriel de notification avec leurs identifiants d'accès, ainsi qu'un courriel de France Education international. A l'issue de ce module, les participants obtiendront une attestation de suivi qu'ils devront communiquer impérativement **avant le 2 février, 23h59 (heure de Paris)** à habilitationdelfdalf@france-education-international.fr. Les participants qui n'auront **pas remis cette attestation avant la date limite**

verront leur participation à cette classe virtuelle annulée (voir aussi paragraphe 6).

En assistant au BELC hiver 2023, les participants s'engagent à :

- respecter les règles des bonnes pratiques de la formation à distance mises à disposition lors de la formation ;
- ne pas suivre une classe virtuelle directement depuis un téléphone portable ;
- ne pas nuire au bon déroulement de la formation.

3. INSCRIPTION EN LIGNE

Pour accéder à la page du site de France Éducation international où se trouve le lien vers le logiciel d'inscription en ligne : <https://www.france-education-international.fr/belc/belc-france/belc-hiver-2023>

**Date limite de candidature à effectuer en ligne auprès de France Éducation international :
22 janvier 2023, 23h59 (heure de Paris)**

Tout dossier complet transmis avant la date limite n'engage nullement l'équipe BELC à valider la candidature. Une étude des conditions de participation du candidat sera faite. Depuis le dépôt de sa candidature (ouverture des inscriptions à partir du 13 décembre) et jusqu'au 30 janvier 2023, le candidat s'engage à répondre aux questions complémentaires éventuelles de l'équipe BELC, dont les réponses permettront de valider la candidature et d'inscrire le participant aux modules et/ou parcours choisis.

Le candidat devient participant, si et seulement si, son dossier complet a été validé par les différents services de France Education international et qu'il a reçu son courriel contenant la lettre de confirmation.

Les places étant limitées et la procédure d'inscription nécessitant plusieurs étapes de validation, il est recommandé de s'inscrire dès l'ouverture des inscriptions.

L'inscription se déroule selon les étapes suivantes :

- **Définition du cas adapté à la situation du candidat.** Sur la page internet de France Éducation international permettant l'inscription en ligne (lien ci-dessus), le candidat ou la personne chargée d'inscrire un candidat choisira le cas adapté à la situation, avant de poursuivre la procédure :
 - **Cas N°1** : le candidat en France ou à l'étranger s'inscrit lui-même et prend en charge personnellement la totalité des frais ;
 - **Cas N°2** : le candidat en France ou à l'étranger s'inscrit lui-même et un organisme en France ou à l'étranger prend en charge une partie ou l'ensemble de ses frais ;
 - **Cas N°3** : un responsable d'un organisme en France ou à l'étranger (Instituts français, alliances françaises, AEFÉ, centres de langues publics ou privés...) inscrit un ou plusieurs candidat(s) dont il prend en charge le financement sur les crédits de formation continue de son établissement.
- **Inscription en ligne** par le candidat (cas N°1 ou 2) ou par l'organisme de prise en charge (cas N°3), dans la limite des places disponibles et après vérification des prérequis nécessaires indiqués sur le descriptif des modules, et pour les modules à distance sur la base de la déclaration de l'équipement et de la connexion informatiques.

Attention : il est important de préparer les documents du dossier de candidature avant de commencer l'inscription car ils seront téléversés lors de l'inscription en ligne.

Validation administrative de l'inscription par l'assistante, Madame Melissa CHAÏBI, sous condition de dossier de candidature complet (CV, lettre de motivation, règlement et/ou attestation(s) de prise en charge). Une photo d'identité est également demandée mais son absence dans le dossier d'inscription ne bloque pas sa validation administrative.

Validation pédagogique et technique du choix de modules par le chef de projet, Monsieur Ken PEREZ ou **proposition** éventuelle d'un autre parcours de formation, plus adapté aux besoins du candidat.

Cas particulier de la classe virtuelle « **Examiner et corriger les épreuves du DELF-DALF : habilitation** ». L'inscription à cette formation nécessite la validation pédagogique du Département évaluation et certifications de France Education international. Le candidat sera notifié par le chef de projet, M. Ken PEREZ de la décision du Département évaluation et certifications

- **Envoi au participant**, avant le début de la formation, d'un courriel **confirmant son inscription**.
- **Envoi au participant d'un courriel comportant les identifiants d'accès aux plateformes FEI+ ou PROFLE+** selon les choix de formation.

France Éducation international examinera tous les dossiers de candidature et répondra au candidat, qu'il soit ou non retenu. La personne dont la candidature n'a pas été retenue est informée par écrit et le montant versé est remboursé dans sa totalité. Pour le candidat pris en charge totalement ou partiellement par un organisme, aucun frais n'est facturé.

L'équipe du BELC est à la disposition du candidat pour le conseiller sur le choix des modules ou l'accompagner dans la procédure d'inscription. Un rendez-vous audio et/ou vidéo sur les logiciels « Teams » ou « Zoom » peut être organisé sur demande du candidat ou de l'organisme de prise en charge. Lors de la demande, il doit être indiqué plusieurs créneaux de disponibilité en tenant compte du fuseau horaire de Paris. Une invitation sera alors envoyée en retour à la personne ayant sollicité un rendez-vous.

La demande de rendez-vous se fait par courriel à l'adresse : belcfrance@france-education-international.fr ou via le formulaire de contact sur la page Internet suivante : <https://www.france-education-international.fr/belc/belc-france/belc-hiver-2023>

France Éducation international - Département langue française
BELC HIVER 2023

1, avenue Léon-Journault
F-92318 SÈVRES cedex

Adresse courriel : belcfrance@france-education-international.fr

Gestion administrative : Melissa CHAÏBI

Chef de projet : Ken PEREZ

4. TARIFS – FRAIS DE FORMATION

1. Tarif forfaitaire par personne **Classe virtuelle** (15h) : 223 euros
2. Tarif forfaitaire par personne **Classe virtuelle** (30h) : 446 euros
3. Tarif forfaitaire par personne **Parcours hors-connexion** (15h) : 100 euros
4. Tarif forfaitaire par personne **Parcours tutorés PROFLE+** (40h) : 160 euros
5. Tarifs forfaitaires par personne **Parcours tutorés FEI+** : 175 euros (9h), 120 euros (15h), 150 euros (30h)

Les tarifs de l'offre de formation ainsi que leurs descriptifs respectifs sont consultables en ligne :

<https://www.france-education-international.fr/belc/belc-france/belc-hiver-2023>

Prestations incluses dans ces tarifs

En amont du BELC, analyse des besoins, orientation et définition du programme de formation avec les candidats et les prescripteurs

Durant la formation

Equipe d'encadrement à disposition en ligne : conseils pédagogiques, aide administrative, support informatique, etc.

Formation

Accès aux plateformes de formation FEI+ et PROFLE+ selon les choix de formation

Les formations achetées sous forme de parcours (ensemble de modules) sont indissociables.

Les tarifs sont indiqués en euros et sont nets de TVA, France éducation international n'étant pas soumis à la TVA selon la note ministérielle DGF1/N 89-4198 du 16/11/89.

5. FINANCEMENT ET TYPES DE PAIEMENT

Le paiement ou la déclaration de prise en charge doit se faire au moment de l'inscription en ligne. Pour tout paiement, hors carte bancaire, le justificatif devra être téléversé au moment de l'inscription en ligne. Sans justificatif, la validation administrative du dossier de candidature ne peut être effectuée.

- Par carte bancaire - en ligne sur le site au moment de l'inscription (CB, Visa, Mastercard et American Express acceptées).

Dans le cadre des paiements par carte bancaire, France éducation international n'a accès à aucune donnée relative aux moyens de paiement du candidat ; le paiement est effectué directement auprès de l'établissement bancaire.

- Par chèque à l'ordre de l'**Agent comptable de France Education international**

Le chèque est à envoyer dès l'instant que le candidat a effectué son inscription en ligne, à **Mme Melissa CHAÏBI** (adresse postale – voir page 3). La validation administrative de l'inscription ne sera effectuée qu'après encaissement du chèque par France Éducation international. Pour faciliter la gestion de la candidature, une copie scannée de ce chèque devra être téléversée comme preuve de paiement lors de l'inscription en ligne.

- Par une attestation de prise en charge

L'attestation de l'organisme (ou devis, bon de commande, convention) concernant les frais pris en charge, précisant le nom du candidat, les dates de la formation et le montant, peut être téléversée dans le **logiciel d'inscription en ligne**. Cela suppose qu'elle doit être établie en amont de l'inscription en ligne sur papier à en-tête de l'organisme de prise en charge, avec le numéro de SIRET et les coordonnées détaillées (adresse postale, téléphone, et adresse courriel).

Un modèle d'attestation de prise en charge est téléchargeable sur la page dédiée à l'inscription en ligne sur le site de France Éducation

international (voir paragraphe 3).

Après la fin de la formation, France Éducation international établira la facture correspondante, à l'attention de l'organisme de prise en charge. Le paiement de la facture doit être effectué au plus tard trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture par France Éducation international.

Un organisme inscrivant un(e) candidat(e) et souhaitant faire financer sa participation par un OPCO (AKTO, AGEFOS PME, etc.), devra impérativement en informer Mélissa Chaïbi : belcfrance@france-education-international.fr au moment de l'inscription. Le cas échéant, une convention simplifiée de formation professionnelle sera établie. Le contrat de prestations de service de l'OPCO relatif à ce financement, ou tout autre document l'attestant, devra être transmis à Mélissa Chaïbi avant la fin des inscriptions soit le 22 janvier 2023, 23h59 (heure de Paris).

Sans ce contrat de l'OPCO, l'ensemble des frais sera facturé à l'organisme ayant inscrit le ou la candidat(e).

La formation pour obtenir l'habilitation d'examineur-correcteur ou de formateur d'examineur-correcteur DELF DALF ne pourra pas être prise en charge via la mobilisation de votre compte CPF en 2023.

- Par virement et virement international

ATTENTION : Les frais bancaires sont à la charge du candidat, il est important de le signaler à la banque en charge du virement.

Le paiement doit être adressé aux coordonnées bancaires ci-dessous :

Trésorerie Générale de Versailles 16 Avenue de Saint-Cloud 78018 Versailles Cedex	Titulaire du compte FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL 1 RUE LÉON JOURNAULT F-92318 SÈVRES
--	--

Identifiant national de compte bancaire – RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10071	78000	00001003976	91

Domiciliation
TPVERSAILLES TRESOR GALE

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1780	0000	0010	0397	691

Identifiant international de l'établissement bancaire - BIC
BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

Un justificatif du paiement (ordre de transfert ou de virement/relevé de compte bancaire prouvant l'opération) diminué éventuellement du montant de la prise en charge par un organisme financeur, doit être envoyé par courriel à Mme Mélissa CHAÏBI belcfrance@france-education-international.fr.

- Par mandat international

Le mandat doit être établi à l'ordre de l'**Agent comptable de France Éducation international** et le récépissé du mandat doit être adressé par courriel à Mme Mélissa CHAÏBI belcfrance@france-education-international.fr.

Depuis le 31 décembre 2017, France Éducation international n'accepte plus les paiements par mandat cash.

6. ANNULATION, CHANGEMENT, DÉSISTEMENT

- Pour tout désistement**, à l'initiative du candidat, **formulé par écrit avant le 5 février 2023, à 23h59 (heure de Paris)**, tous les frais sont remboursés. Pour le candidat pris en charge totalement ou partiellement par un organisme, aucun frais n'est facturé.
- Pour tout désistement formulé **après le 5 février 2023, à 23h59 (heure de Paris)**, **aucun remboursement n'est effectué**. Pour le participant pris en charge totalement ou partiellement par un organisme, **l'ensemble des frais pris en charge par cet organisme est facturé**.

En cas de force majeure (tout événement imprévisible et insurmontable) et uniquement sur présentation avant le 10 mars 2023 d'un justificatif (certificat médical, attestation de l'employeur, etc.), les frais sont remboursés dans leur intégralité, et pour le participant pris en charge totalement ou partiellement par un organisme, aucun frais n'est facturé.

- Toute demande de changement de modules ou de parcours**, à l'initiative du candidat ou de l'organisme prescripteur, doit être **formulée par écrit avant le 5 février 2023, à 23h59 (heure de Paris)**. Si le montant du nouveau module ou parcours est supérieur au montant du module ou parcours choisi initialement, (dans la limite des places disponibles à la date de la demande), le règlement de la différence entre les deux montants doit parvenir à France Éducation international

avant le 12 février 2022, à 23h59 (heure de Paris) pour que le changement de module ou de parcours soit pris en compte.

Si le montant du nouveau module ou parcours est inférieur au montant du module ou parcours initialement choisi, France Éducation international rembourse la différence entre les deux montants.

- d) **Aucune demande de changement de module ou parcours ne sera prise en compte après le 5 février 2023, à 23h59 (heure de Paris).**
- e) **En cas d'absence, d'abandon en cours de formation ou de départ anticipé, aucun remboursement ou réduction de frais n'est effectué.** Pour le participant pris en charge totalement ou partiellement par un organisme, l'ensemble des frais pris en charge, indiqué sur l'attestation de prise en charge fournie à l'inscription du participant, est facturé. **Toutefois, en cas de force majeure** (tout événement imprévisible et irrésistible) et **uniquement** sur présentation avant le 10 mars 2023 d'un justificatif (certificat médical, attestation de l'employeur, etc.), **les frais de formation** pourraient être remboursés. Pour le participant pris en charge totalement ou partiellement par un organisme, les frais de formation pourraient ne pas être facturés. La demande sera étudiée par France Éducation international sur la base du justificatif fourni.
- f) **France Éducation international se réserve le droit de réorienter le candidat vers un autre module/parcours de formation,** en cas de prérequis techniques et/ou pédagogiques insuffisants par rapport à son choix initial. En cas de refus du candidat, France Éducation international s'engage à rembourser les frais versés. Pour le candidat pris en charge totalement ou partiellement par un organisme, aucun frais n'est facturé.
- g) **France Éducation international se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation ou un parcours** en cas de nombre insuffisant d'inscrits ou en cas de force majeure. Dans ce cas, France Éducation international proposera un autre module au participant ou le remboursement des frais versés.
- h) **Les descriptifs des modules sont publiés à titre informatif. Les contenus et l'organisation, notamment des séances, sont susceptibles d'évoluer avant et durant la formation.**
- i) **Condition particulière pour la classe virtuelle « Examiner et corriger les épreuves du DELF-DALF : habilitation »**
Les participants qui n'auront pas remis l'attestation de suivi délivrée à l'issue de la participation au module introductif « Découvrir le CECRL et le dispositif DELF-DALF » par courriel **avant le 2 février, 23h59 (heure de Paris)** verront leur participation à la **classe virtuelle « Examiner et corriger les épreuves du DELF-DALF : habilitation »** annulée. Pour les conditions d'annulation, se référer à l'article a) supra.

7. REMBOURSEMENT

Le remboursement est effectué par l'Agent comptable de France Éducation international par virement bancaire, dans un délai de 3 mois après la fin du BELC hiver 2023, et seulement sur la base d'un dossier constitué du RIB international du participant, de son courriel ou courrier de désistement et le cas échéant, du justificatif correspondant.

Remboursement d'un participant ayant obtenu le financement d'un organisme après avoir réglé personnellement les frais liés à son inscription :

Un participant inscrit avec un statut « Cas N°1, prenant en charge personnellement la totalité des frais », règle l'ensemble des frais liés à sa participation par tout moyen de paiement.

Parallèlement, ce participant fait des démarches pour obtenir un financement auprès d'un organisme quel qu'il soit, et obtient la prise en charge totale ou partielle des frais.

France Éducation international est alors en mesure de rembourser le participant du montant des frais qu'il a réglés et finalement pris en charge par l'organisme financeur. Ce remboursement est effectué **uniquement** après que France Éducation international a reçu l'attestation de prise en charge de l'organisme, puis facturé l'organisme et perçu le règlement correspondant.

Compte tenu de cette procédure particulière, le délai de remboursement de 3 mois indiqué ci-dessus pourrait ne pas être respecté.

8. ÉVALUATION DU STAGE

En fin de formation, le participant est invité à évaluer la qualité de la formation et des autres prestations par le biais d'un questionnaire de satisfaction en ligne.

9. CERTIFICAT DE PARTICIPATION, HABILITATION ET LABELLISATION

À l'issue de la formation, un certificat de participation mentionnant les modules suivis et le volume horaire, est délivré au participant.

Du fait d'une procédure de validation pédagogique et administrative à l'issue de la formation, l'envoi du certificat de participation par

courriel se fera dans les meilleurs délais.

Important : le certificat de participation n'est pas une équivalence à l'habilitation d'examineur-correcteur DELF DALF ou à la labellisation « enseignant TV5Monde ». Voir ci-après les conditions particulières relatives à leur délivrance respective.

Conditions d'obtention du certificat de participation :

-Dans les classes virtuelles, le participant doit effectuer 70% des activités proposées. Pour les formations de 15h, présence exigée à 3/5 séances. Pour les formations de 30h, présence exigée à 7/10 séances.

-Dans les parcours hors connexion, le participant doit envoyer l'ensemble des activités réalisées (corrigées ou pas), au plus tard avant une date limite citée ci-après :

- Pour les parcours hors connexion du 13 au 24 février, la date limite est le 24 février, 23h59 (heure de Paris).
- Pour les parcours hors connexion du 20 février au 3 mars, la date limite est le 3 mars, 23h59 (heure de Paris).
- Pour les parcours hors connexion du 27 février au 10 mars, la date limite est le 10 mars, 23h59 (heure de Paris).

-Dans les parcours tutorés FEI+, le participant doit effectuer 70% des activités proposées.

-Dans les parcours tutorés PROFLE+, le participant doit débloquer 4 badges sur un total de 7.

Cas particulier de la classe virtuelle « **Examiner et corriger les épreuves du DELF-DALF : habilitation** » :

La participation à l'ensemble des séances de formation est nécessaire pour prétendre à l'obtention de l'habilitation d'examineur-correcteur DELF-DALF.

À l'issue du stage, une attestation d'habilitation valable 5 ans sera délivrée à chaque participant, sur la base de modalités d'évaluation qui seront précisées en formation.

France Éducation international se réserve le droit de ne pas habilitier un participant ou de l'habilitier partiellement pour certains niveaux, s'il ne satisfait pas aux critères d'habilitation. Les résultats des tests d'habilitation ne sont pas communiqués aux participants.

L'habilitation est différente du certificat de participation envoyé par l'équipe BELC. L'attestation d'habilitation sera directement téléchargeable sur la plateforme GAEL dans un délai d'un mois après la fin de l'événement.

Cas particulier de la classe virtuelle « **Apprendre et enseigner avec TV5MONDE : devenir enseignant labellisé** » :

La participation à l'ensemble des séances de formation est nécessaire pour prétendre à la labellisation « enseignant TV5MONDE ».

TV5MONDE se réserve le droit de ne pas labelliser un participant s'il ne satisfait pas aux critères d'évaluation.

L'évaluation pour l'obtention de la labellisation porte sur deux points :

1. La connaissance de l'offre pédagogique de TV5MONDE : réalisation de 3 parcours de découverte portant sur Enseigner, Apprendre et l'application.
2. L'utilisation d'une ressource pédagogique TV5MONDE dans une classe virtuelle : sélection d'une ressource TV5MONDE par rapport à son contexte et animation d'une courte séquence de cours virtuel à partir de la fiche pédagogique choisie.

TV5MONDE se réserve le droit de ne pas labelliser un participant s'il ne satisfait pas aux critères pédagogiques établis.

Le certificat de labellisation sera transmis directement par TV5MONDE par courriel, au format PDF et non pas par l'équipe BELC.

Le délai minimal de réception est d'une quinzaine de jours à partir de la fin de la formation.

Le certificat de labellisation est différent du certificat de participation envoyé par l'équipe BELC.

Cas particulier des **parcours tutorés PROFLE+** :

A l'issue de la formation, outre le certificat de participation envoyé par l'équipe BELC, le participant recevra directement de la part du CNED (organisme qui héberge le dispositif PROFLE+), une attestation de suivi dédiée au(x) parcours suivi(s), et pourra obtenir un badge « J'apprends à distance ».

10. CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Les photographies et illustrations accompagnant les produits sur la plateforme FEI+ n'ont pas de valeur contractuelle et ne sauraient donc engager la responsabilité de France Éducation international. De même, la responsabilité de France Éducation international ne pourrait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française. La responsabilité de France Éducation international ne saurait en outre être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

a- Obligations générales du participant

Le participant assure avoir pris connaissance, préalablement à son inscription au BELC, des caractéristiques de la formation et des présentes conditions générales. Le participant s'engage à faire un usage correct et conforme des formations. Le participant s'engage à n'utiliser les informations concernant les formations mises à sa disposition que pour ses besoins propres et pour les seules finalités visées aux présentes conditions générales.

b- Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de l'inscription au BELC font l'objet d'un traitement informatique par France Éducation international, afin de pouvoir assurer l'organisation et de la gestion administrative du BELC et de réaliser des bilans statiques anonymes. Elles sont conservées pendant une durée de cinq années à partir de la date de la formation pour l'édition de justificatifs de formation par le Département langue française de France Education international. Conformément à la loi "informatique et libertés" (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée) et au Règlement général sur la protection des données (RGPD - n°2016-679 du 27 avril 2016) le participant bénéficie de plusieurs droits sur les informations qui le concernent, [détailés sur le site de la CNIL](#). Il peut les exercer en s'adressant à dpd@france-education-international.fr.

c- Responsabilité de France Éducation international

Nature des obligations de France Éducation international

Fourniture des Formations

France Éducation international s'engage à apporter le soin et la diligence nécessaire à la fourniture de Formations de qualité conforme aux spécifications des présentes conditions générales. France Éducation international garantit l'accès aux contenus de formation, mais ne répond que d'une obligation de moyen concernant l'acquisition cognitive de ladite formation. Dans le cadre des Formations, le participant doit se connecter, le cas échéant, à l'adresse et à l'horaire que leur aura préalablement spécifié.

Le participant est seul responsable du choix de la formation sélectionnée sur le logiciel d'inscription, du choix des informations qu'il sélectionne, de leur conformité à l'utilisation à laquelle il les destine, ainsi que de l'usage qu'il en fait. L'utilisation des formations se fait sous la seule responsabilité du participant.

Accès à la Base Documentaire

France Éducation international n'est tenu à aucune garantie particulière concernant le contenu de la Base Documentaire, quelles que soient la rubrique ou la Formation concernées, leur adéquation par rapport à la recherche effectuée par le participant, leur existence et leur accessibilité par le biais du Site. France Éducation international pourra faire librement évoluer sa Base Documentaire, le participant n'ayant pas de droit au maintien de la Base Documentaire dans l'état où elle se trouvait au moment de la souscription à la Formation.

Le participant est seul responsable du choix de la Formation et, le cas échéant, de la Vidéo et/ou des Documents sélectionnés sur le Site, du choix des informations qu'il sélectionne, de leur conformité à l'utilisation à laquelle il les destine, ainsi que de l'usage qu'il en fait. L'utilisation de la Base Documentaire se fait sous la seule responsabilité du participant.

Force majeure - Faute du participant

France Éducation international n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou de faute du participant, telles que définies au présent article :

Force majeure

Au sens des présentes conditions générales, sera considéré comme un cas de force majeure opposable au participant tout empêchement, limitation ou dérangement du Service du fait d'incendie, d'épidémie, d'explosion, de tremblement de terre, de fluctuations de la bande passante, de manquement imputable au fournisseur d'accès, de défaillance des réseaux de transmission, d'effondrement des installations, d'utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe, codes ou références fournis au participant, de piratage informatique, d'une faille de sécurité imputable à l'hébergeur du Site ou aux développeurs, d'inondation, de panne d'électricité, de guerre, d'embargo, de loi, d'injonction, de demande ou d'exigence de tout gouvernement, de réquisition, de grève, de boycott, ou autres circonstances hors du contrôle raisonnable de France Éducation international. Dans de telles circonstances, France Éducation international sera dispensé de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, de cette limitation ou de ce dérangement.

Faute du participant

Au sens des présentes Conditions générales, sera considéré comme une faute du participant opposable à ce dernier toute mauvaise utilisation du Service, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part ou de celle de ses préposés, non-respect des conseils donnés par France Éducation international sur son Site, toute divulgation ou utilisation illicite du mot de passe, des codes et références du participant, ainsi que le renseignement d'informations erronées ou l'absence de mise à jour de telles informations dans son espace personnel. Sera également considérée comme une faute du participant la mise en œuvre de tout procédé technique, tels que des robots, ou des requêtes automatiques, dont la mise en œuvre contreviendrait à la lettre ou à l'esprit des présentes conditions générales de participation.

Problèmes techniques - Liens hypertextes

En cas d'impossibilité d'accès au Site, en raison de problèmes techniques de toutes natures, le participant ne pourra se prévaloir d'un dommage et ne pourra prétendre à aucune indemnité. L'indisponibilité, même prolongée et sans aucune durée limitative, d'un ou plusieurs services en ligne, ne peut être constitutive d'un préjudice pour les participants et ne peut aucunement donner lieu à l'octroi de dommages et intérêts de la part de France Éducation international.

Les liens hypertextes présents sur le Site peuvent renvoyer sur d'autres sites internet. La responsabilité de France Éducation international ne saurait être engagée si le contenu de ces sites contrevient aux législations en vigueur. De même la responsabilité de France Éducation international ne saurait être engagée si la visite, par le candidat, de l'un de ces sites, lui causait un préjudice.

Domages-intérêts à la charge de FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL

À défaut de dispositions légales ou réglementaires contraires, la responsabilité de France Éducation international est limitée au préjudice direct, personnel et certain subi par le participant et lié à la défaillance en cause. France Éducation international ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages indirects tels que, notamment les pertes de données, les préjudices commerciaux, les pertes de commandes, les atteintes à l'image de marque, les troubles commerciaux et les pertes de bénéficiaires ou de clients. De même et dans les mêmes limites, le montant des dommages et intérêts mis à la charge de France Éducation international ne pourra en tout état de cause excéder le prix de la Formation commandée.

Liens hypertextes et contenus du Site

Les Contenus du Site sont publiés à titre indicatif, et gracieusement, sans que cette prestation ne soit facturée.

Les liens hypertextes peuvent être modifiés ou supprimés si nécessaire. France Éducation international ne peut en aucun cas être tenu responsable du fait d'une omission, d'une inexactitude ou de toute erreur contenue dans ces informations et qui serait à l'origine d'un dommage direct ou indirect causé au candidat.

Responsabilité en qualité d'hébergeur de données

Les données publiées sur le Site par le participant le sont sous sa propre responsabilité.

Dans ce cadre, France Éducation international bénéficiera du statut d'hébergeur des données au sens de l'article 6 de la Loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004. Conformément à l'alinéa 3 du même article, France Éducation international ne pourra voir sa responsabilité civile ou pénale engagée en raison de ces données, à moins que, dès le moment où il a eu connaissance de l'activité ou de l'information illicite, il n'ait agi promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible.

d- Propriété Intellectuelle

Protection légale des Contenus du Site

Les Contenus du Site sont susceptibles d'être protégés par le droit d'auteur et le droit des bases de données. Toute représentation, reproduction, traduction, adaptation ou transformation, intégrale ou partielle, réalisée illégalement et sans le consentement de France Éducation international ou de ses ayants droit ou ayants cause constitue une violation des Livres I et III du Code de la propriété intellectuelle et sera susceptible de donner lieu à des poursuites judiciaires pour contrefaçon.

Protection contractuelle des Contenus du Site

Le candidat s'engage contractuellement à l'égard de France Éducation international à ne pas utiliser, reproduire ou représenter, de quelque manière que ce soit, les Contenus du Site, qu'ils soient ou non protégés par un droit de propriété intellectuelle, à une autre fin que celle de leur lecture par un robot ou un navigateur. Cette interdiction n'est pas applicable aux robots d'indexation ayant pour seul objet de scanner le contenu du Site aux fins d'indexation.

Accès à la Base Documentaire

Titularité de France Éducation international sur la Base Documentaire

France Éducation international est et demeure titulaire des droits de propriété relatifs à la Base Documentaire mise à disposition du participant.

Le présent contrat ne confère au candidat aucun droit de propriété sur la Base Documentaire, à l'exclusion d'un droit d'utilisation personnel et non cessible à titre d'utilisateur final. La mise à disposition temporaire de la Base Documentaire dans les conditions prévues aux présentes conditions générales ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du participant.

Licence d'utilisateur final

France Éducation international consent au participant, à titre non exclusif, une licence d'utilisateur final portant sur la Base Documentaire. La licence est consentie pour le monde entier et pour toutes langues.

La licence porte uniquement sur :

- le droit d'utilisation des Documents et Vidéos contenus dans la Base Documentaire, aux seules fins de télécharger lesdits Documents sur l'ordinateur personnel du participant et de les imprimer, à l'exclusion de :
 - o toute reproduction en vue de la commercialisation, de la mise en circulation, de la rediffusion, de la distribution ou de la publication desdits documents ;
 - o toute représentation, même partielle, desdits documents, notamment par voie de communications au public en ligne ou de projections publiques ;
- le droit d'utilisation à distance de la base de données et du logiciel mis en œuvre pour le fonctionnement de la Base Documentaire, à l'exclusion de :
 - o toute reproduction de façon permanente ou provisoire de la base de données et du logiciel, en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme, y compris à l'occasion du chargement, de l'affichage et de l'exécution ;
 - o toute représentation, même partielle, de la base de données et du logiciel, notamment par voie de communications au public en ligne ou de projections publiques ;
 - o toute traduction, adaptation, d'arrangement ou de modification de la base de données et du logiciel, ainsi que tout export ou fusion de ce dernier avec d'autres applications informatiques.

Les droits d'utilisation de la Base Documentaire sont personnels et non cessibles. Les droits accordés au participant le sont exclusivement pour un utilisateur unique, à l'intérieur de ses locaux et pour ses besoins propres, à l'exclusion de toute forme de

fourniture à des tiers, même à une société filiale ou un membre d'un groupement de droit ou de fait.

Le participant ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant du présent contrat, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sous-licence et de tout autre contrat prévoyant le transfert desdits droits et obligations.

Garantie de la Base Documentaire

Le participant accepte la présente licence en l'état. France Éducation international ne donne pas d'autre garantie que celle de l'existence matérielle des droits objets de la présente licence.

Licence de téléchargement des Documents

France Éducation international consent au participant, à titre non exclusif, une licence d'utilisateur final portant sur les Documents. La licence est consentie pour le monde entier et pour toutes langues.

La licence porte uniquement sur le droit d'utilisation des Documents, aux seules fins de télécharger lesdits Documents sur l'ordinateur personnel du participant et pour un usage personnel à l'exclusion de :

- toute reproduction en vue de la commercialisation, de la mise en circulation, de la rediffusion, de la distribution ou de la publication desdits Documents ;
- toute représentation, même partielle, desdits Documents, notamment par voie de communications au public en ligne ou de projections publiques ;

Les droits d'utilisation des Documents sont personnels et non cessibles. Les droits accordés au participant le sont exclusivement pour un utilisateur unique, à l'intérieur de ses locaux et pour ses besoins propres, à l'exclusion de toute forme de fourniture à des tiers, même à une société filiale, un membre de la famille ou un ami.

Le participant ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant du présent contrat, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sous-licence et de tout autre contrat prévoyant le transfert desdits droits et obligations.

e- Droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes Conditions Générales de participation est soumis au droit français.

À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

11. DÉFINITIONS

« **Base Documentaire** » : Documents, notamment guides, fiches, Vidéos ainsi que la base de données et le logiciel permettant d'accéder à la Base Documentaire.

« **Contenus du Site** » : éléments de toute nature, publiés sur le Site, protégés ou non par un droit de propriété intellectuelle, tel que textes, images, designs, présentations, vidéos, schémas, structures, bases de données ou logiciels.

« **Document** » : support pédagogique fourni au format numérique par France Éducation international dans le cadre d'une Formation.

« **Formation** » : prestation d'enseignement effectuée par France Éducation international. Cette formation peut être tutorée (c'est-à-dire, encadrée par un tuteur pédagogique) ou non tutorée (c'est-à-dire, en autoformation uniquement), ou encore en classe virtuelle synchrone avec un formateur.

« **Site** » : site internet de la plateforme FEI+, ainsi que les sous-sites, sites miroirs, portails et variations d'URL y afférant.

« **Participant** » : toute personne physique de droit privé dont l'inscription au BELC a été validée par l'équipe BELC.

« **Candidat** » : toute personne physique de droit privé dont l'inscription au BELC n'est pas encore validée par l'équipe BELC.